

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 10 août 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire, avec la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Gabriel Parent.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-08-565 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 10 août 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020 et séance extraordinaire du 27 juillet 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2020
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.7 Centre d'action bénévole l'Actuel / Projet de médiation culturelle « Cheminer ensemble » / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-05-379 / Expropriation / Lot 4 559 873 / TAQ / SAI-M-273900-1804
 - 5.5 Inscription / Avis de détérioration / Lot 1 675 450 / 3-5, rue Saint-Michel
 - 5.6 Cession / Partie du lot 1 547 078 (lot projeté 6 380 767) / Rue de l'Hôtel-de-Ville / Autorisation de signature
 - 5.8 Permission d'occupation / MTQ / Lots 1 546 537, 1 546 540, 1 546 695, 2 325 505, 1 546 699, 1 546 717 et partie du lot 1 547 027 / Boulevard Harwood / Aménagement paysager et plantation d'arbres / Autorisation de signature
 - 5.9 Cession / Partie du lot 1 676 400 (lot projeté 6 375 867) / Parc de Picardie / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéances des 19 juin et 3 juillet 2020

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des eaux / Embauche / Opérateur d'usine d'épuration
- 7.3 Service des eaux / Embauche / Mécanicien
- 7.4 Service des loisirs et de la culture / Division – Bibliothèque / Affectation intérimaire au poste de chef de section – Services au public
- 7.5 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière régulière saisonnière
- 7.6 Service des travaux publics / Prolongation de la période d'obtention du permis de conduire classe 3 / Journalier flexible
- 7.7 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 26 mai 2020
- 7.8 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations
- 7.9 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier flexible
- 7.10 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature
- 7.11 Service des loisirs et de la culture / Démission / Technicienne – Loisirs et culture
- 7.12 Abrogation de la résolution 20-03-230 / Service des travaux publics / Affectation temporaire au poste de contremaître saisonnier
- 7.13 Modification de la résolution 20-01-032 / Service des eaux / Attribution de postes / Opérateurs d'usine d'épuration
- 7.14 Abrogation de la résolution 20-03-231 / Service des eaux / Attribution de poste / Opératrice d'usine d'épuration
- 7.15 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Contrôleuse de projets – PCO
- 7.16 Service du greffe et des affaires juridiques / Addenda / Contrat individuel de travail / Greffière adjointe temporaire / Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Octroi de contrat / Équipements et logiciels / Serveurs informatiques / Autorisation de signature
- 9.2 Octroi de contrat / Services Internet et téléphonie / Caserne Séguin / Autorisation de signature

10. Sports et loisirs

- 10.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2019 / Remboursement
- 10.2 Club de tennis Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2019 / Remboursement

11. Culture et vie communautaire

- 11.3 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2020-2021
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-45 / Construction de bordures de béton au périmètre des aires de jeux dans certains parcs
- 13.4 Adoption / Politique sur les mesures de modération de la circulation
- 13.5 Circulation / Interdiction de virage à gauche / Route Harwood

- 13.6 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Narcisses
- 13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-46 / Déneigement et entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Casernes Forbes)
- 13.10 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-20-44 / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Services professionnels pour l'élaboration d'un plan de maintien des actifs immobiliers (PDMA) de la Ville de Vaudreuil-Dorion

14. Eaux

15. Génie

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste / Règlement n° 1783
- 15.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-46 / Validation de la surface de roulement de la rue Sainte-Madeleine en 3D
- 15.4 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
- 15.5 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n° 1770
- 15.6 Circulation / Ajout et retrait / Arrêts obligatoires / Rue Jeannotte
- 15.7 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780

16. Aménagement du territoire

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 juillet 2020
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 juillet 2020
- 16.3 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78 (Centre culturel islamique Vaudreuil-Soulanges)
- 16.6 Dérogation mineure / Rue Chicoine / Hauteur du bâtiment / Lots 3 666 604 et 3 666 605 / Zone I2-752 / CCU n° 20-07-81
- 16.12 Dérogation mineure / 594, rue Crevier / Superficie de deux lots résultant d'une subdivision / Lot 1 830 604 / Zone H1-809 / CCU n° 20-07-87
- 16.13 Dérogation mineure / 9, rue Prévost / Marge de recul / Lot 1 831 300 / Zone H1-108 / CCU n° 20-07-88
- 16.18 Désignation et consentement à la délégation des pouvoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et adjoint / Inspecteurs métropolitains locaux / Communauté métropolitaine de Montréal

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-283 / Zonage / Omnibus
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1711-02 / Somme exigible / Demande de révision / Mise à jour des différents tarifs
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1796 / Vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

- 18.6 Adoption / Règlement n° 1759-01 / Sécurité, paix et ordre (RMH 460) / Parcs et espaces verts / Utilisation et stationnement
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-35 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Valois
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1270-65 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise en étages / Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1270-65 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise en étages / Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine
- 18.10 Adoption de projet / Règlement n° 1270-66 / Urbanisme / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1270-66 / Urbanisme / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1275-288 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-66 / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1275-288 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-66 / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-08-566 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et celui de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-08-567 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2020

Le maire suppléant Gabriel Parent mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 27 juillet 2020 et il en résume les décisions prises.

20-08-568 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui et les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-08-569 Centre d'action bénévole l'Actuel / Projet de médiation culturelle « Cheminer ensemble » / Aide financière

CONSIDÉRANT l'importance de la médiation culturelle comme pratique culturelle et sociale sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'appui au projet, la Ville contribuait encore à la compétence culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par le biais du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le projet déposé engage un organisme et des artistes du territoire de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé au Centre d'action bénévole l'Actuel à titre d'aide financière pour le projet de médiation culturelle « Cheminer ensemble ».

« ADOPTÉE »

20-08-570 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-05-379 / Expropriation / Lot 4 559 873 / TAQ / SAI-M-273900-1804

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 8 juillet 2020, de la résolution 20-05-379 relative à l'expropriation du lot 4 559 873 pour le Pôle municipal ainsi que de la résolution modifiée.

20-08-571 Inscription / Avis de détérioration / Lot 1 675 450 / 3-5, rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT que le bâtiment sis sur le lot 1 675 450, correspondant au 3-5, rue Saint-Michel, présente un manque d'entretien important, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que cette situation contrevient au Règlement n° 1787 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que des avis d'infraction ont été envoyés aux propriétaires, dont le plus récent reçu par courrier certifié en date du 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite notamment se prévaloir des dispositions des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en procédant à l'inscription d'un avis de détérioration au Registre foncier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate le greffier à procéder à l'inscription au Registre foncier d'un avis de détérioration sur le lot 1 675 450 relatif au 3-5, rue Saint-Michel, lequel comprendra notamment la liste des travaux à réaliser dans un délai de soixante jours, et à signer tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-08-572 Cession / Partie du lot 1 547 078 (lot projeté 6 380 767) / Rue de l'Hôtel-de-Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Henriette Marcoux, propriétaire du lot 1 546 529 correspondant au 31, rue Brodeur, à l'effet d'acquérir, une partie du lot 1 547 078 appartenant à la Ville de Vaudreuil-Dorion et correspondant à l'emprise de la rue Hôtel-de-Ville située en marge arrière de sa propriété;

CONSIDÉRANT que cette cession est effectuée afin de régulariser des empiètements non autorisés sur le lot appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie à céder est de 129,7 mètres carrés, le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire portant le numéro M 126-2 minute 561, préparé par M^{me} Audrey Marois, arpenteur-géomètre en date du 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de M^{me} Henriette Marcoux en date du 25 mai 2020, à l'effet de payer la somme de 200 \$ par mètre carré, laquelle représente la valeur au rôle foncier du terrain adjacent à celui cédé;

CONSIDÉRANT l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de céder une partie du lot 1 547 078 correspondant au lot projeté 6 380 767 du cadastre du Québec à M^{me} Henriette Marcoux, d'une superficie totale de 129,7 mètres carrés, le tout pour un montant total de 25 940 \$;

QUE la vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge de la requérante;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-08-573 Permission d'occupation / MTQ / Lots 1 546 537, 1 546 540, 1 546 695, 2 325 505, 1 546 699, 1 546 717 et partie du lot 1 547 027 / Boulevard Harwood / Aménagement paysager et plantation d'arbres / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, à l'été 2017, un programme particulier d'urbanisme (PPU), applicable au secteur du boulevard Harwood, dans l'optique de donner un caractère identitaire à ce dernier;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en valeur d'une portion de l'emprise du boulevard Harwood appartenant au ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'entrée de la Ville qui consiste en des travaux d'engazonnement, d'aménagements paysagers et de plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT la demande effectuée auprès du MTQ afin de permettre à la Ville d'occuper les lots 1 546 537, 1 546 540, 1 546 695, 2 325 505, 1 546 699, 1 546 717 et une partie du lot 1 547 027, le tout ayant une superficie d'environ 9 500 mètres carrés, afin d'effectuer les travaux précités;

CONSIDÉRANT le projet d'entente du MTQ pour la permission d'occupation soumis le 23 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte les conditions prévues à l'entente avec le MTQ en ce qui a trait à la permission d'occupation des lots 1 546 537, 1 546 540, 1 546 695, 2 325 505, 1 546 699, 1 546 717 et d'une partie du lot 1 547 027 du cadastre du Québec, le tout aux fins d'aménagements paysagers et plantation d'arbres, et ce, pour une période de 5 ans et contre une considération totale de 500 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le MTQ ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-08-574 Cession / Partie du lot 1 676 400 (lot projeté 6 375 867) / Parc de Picardie / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Ginette Lefebvre, propriétaire du lot 1 676 391 correspondant au 1971, rue de Picardie, à l'effet d'acquérir, une partie du lot 1 676 400

appartenant à la Ville et correspondant au parc de Picardie située en marge latérale de sa propriété;

CONSIDÉRANT que cette cession est effectuée afin de régulariser des empiètements non autorisés sur le lot appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie à céder est de 137,6 mètres carrés, le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire portant le numéro A 6703-16, minute 12571, préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lefebvre accepte de payer la somme de 209,62 \$ par mètre carré, laquelle représente la valeur au rôle foncier du terrain adjacent à celui cédé et qu'elle s'engage à ne plus entreposer ses quais sur le domaine public;

CONSIDÉRANT l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de céder une partie du lot 1 676 400 correspondant au lot projeté 6 375 867 du cadastre du Québec à M^{me} Henriette Marcoux, d'une superficie totale de 137,6 mètres carrés, le tout pour un montant total de 28 850 \$;

QUE la vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge de la requérante;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-08-575 Dépôt de la liste des comptes – échéances des 19 juin et 3 juillet 2020

Le Conseil prend acte du dépôt des listes des comptes suivantes :

- échéance du 19 juin 2020 pour un montant de 3 034 737,46 \$;
- échéance du 3 juillet 2020 pour un montant de 1 573 957,23 \$.

20-08-576 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 21 juillet 2020.

« ADOPTÉE »

20-08-577 Service des eaux / Embauche / Opérateur d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 09-2019 intervenue entre la Ville et le syndicat manuel des travailleurs et travailleuse de Vaudreuil-Dorion – CSN (SMTTVD-CSN) le 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 7 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Yan Cyr au poste régulier d'opérateur d'usine d'épuration au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 11 août 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Cyr aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Cyr.

« ADOPTÉE »

20-08-578 Service des eaux / Embauche / Mécanicien

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 17 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Yannick Longtin au poste régulier de mécanicien au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 31 août 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Longtin aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Longtin.

« ADOPTÉE »

20-08-579 Service des loisirs et de la culture / Division – Bibliothèque / Affectation intérimaire au poste de chef de section – Services au public

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la chef de section – Services au public;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture datée du 16 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines par M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale datée du 16 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'affectation intérimaire de M. Alexis Pilon-Boudreault, bibliothécaire, au poste de chef de section – Services au public dans le cadre d'un remplacement du 28 août 2020 au 28 août 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 - échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur.

« ADOPTÉE »

20-08-580 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière régulière saisonnière

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-780;

CONSIDÉRANT que M^{me} Sabrina Juillet-Lamarche a obtenu son permis de conduire classe 3 dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Sabrina Juillet-Lamarche dans son poste de journalière régulière saisonnière;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Juillet-Lamarche.

« ADOPTÉE »

20-08-581 Service des travaux publics / Prolongation de la période d'obtention du permis de conduire classe 3 / Journalier flexible

CONSIDÉRANT les résolutions 19-03-264 et 20-01-030;

CONSIDÉRANT l'absence au travail de M. Mathieu Ménard;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prolonge la période d'obtention du permis de conduire classe 3 de M. Mathieu Ménard pour une durée de neuf mois, et ce, à compter de la date de son retour au travail;

QUE M. Ménard pourra être confirmé dans son poste régulier à temps complet de journalier flexible au sein du Service des travaux publics après l'obtention de son permis de conduire classe 3 et sur recommandation favorable de son supérieur immédiat;

QUE la Ville se réserve le droit de réintégrer M. Ménard dans son ancien poste s'il ne satisfait pas à la condition prévue dans les délais prescrits.

« ADOPTÉE »

20-08-582 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 26 mai 2020

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 26 mai 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-08-583 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT les résolutions 19-10-927, 19-11-1008 et 20-05-337;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 23 juillet 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Benoit Ranger dans son poste de capitaine aux opérations;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Ranger.

« ADOPTÉE »

20-08-584 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier flexible

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 23 juillet 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit attribué le poste de journalier flexible à M. Mathieu Courval, journalier régulier saisonnier, au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 11 août 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Courval, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Mathieu Courval.

« ADOPTÉE »

20-08-585 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Jean-Claude Bolduc et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-08-586 Service des loisirs et de la culture / Démission / Technicienne – Loisirs et culture

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Maude Rodrigue, technicienne – Loisirs et culture au sein du Service des loisirs et de la culture, datée du 3 juillet 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Maude Rodrigue, technicienne – Loisirs et culture au sein du Service des loisirs et de la culture, laquelle entre en vigueur le 8 août 2020;

QUE la Ville remercie M^{me} Rodrigue pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

20-08-587 Abrogation de la résolution 20-03-230 / Service des travaux publics / Affectation temporaire au poste de contremaître saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-230 concernant l'affectation de M. Sébastien Blanchette, journalier régulier saisonnier, au poste temporaire de contremaître saisonnier;

CONSIDÉRANT qu'en raison notamment du contexte de pandémie de la COVID-19, l'affectation temporaire de contremaître saisonnier a été mise en suspens;

CONSIDÉRANT qu'après réflexion, M. Blanchette a décliné l'offre d'occuper le poste temporaire de contremaître saisonnier pour la saison estivale 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 20-03-230.

« ADOPTÉE »

20-08-588 Modification de la résolution 20-01-032 / Service des eaux / Attribution de postes / Opérateurs d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-032 concernant l'attribution de postes d'opérateurs d'usine d'épuration et la mutation prévue de façon progressive de MM. Benoit Besner et Maxime Lavoie et de M^{me} Joëlle Desormeaux, à ces postes à des dates propices en fonction des besoins du Service des eaux;

CONSIDÉRANT qu'après réflexion, M. Besner a retiré sa candidature au poste d'opérateur d'usine d'épuration avant qu'une date de mutation soit déterminée par résolution;

CONSIDÉRANT qu'après réflexion, M^{me} Joëlle Desormeaux a retiré sa candidature au poste d'opératrice d'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans les circonstances, de modifier la résolution 20-01-032;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'en conséquence, M. Besner et M^{me} Desormeaux conservent respectivement leur poste d'opérateur-mécanicien entretien des eaux et assainissement et d'opératrice d'usine de traitement de l'eau potable;

QUE les dispositifs de la résolution 20-01-032 soient remplacés de la manière suivante :

- QUE M. Maxime Lavoie, opérateur d'usine de traitement de l'eau potable, soit muté au poste régulier d'opérateur d'usine d'épuration à compter du 20 janvier 2020;
- QUE le salarié ainsi muté soit rémunéré conformément au salaire prévu à la classe 8 de l'échelle salariale incluse à la convention collective en vigueur;
- QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié visé par l'attribution de ce poste, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;
- ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lavoie.

« ADOPTÉE »

20-08-589 Abrogation de la résolution 20-03-231 / Service des eaux / Attribution de poste / Opératrice d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT les résolutions 20-01-032 et 20-03-231 concernant l'attribution du poste d'opérateur d'usine d'épuration et la mutation prévue de façon progressive de M^{me} Joëlle Desormeaux à ce poste à des dates propices en fonction des besoins du Service des eaux;

CONSIDÉRANT qu'en raison notamment du contexte de pandémie de la COVID-19, la mutation de M^{me} Desormeaux ne s'est pas matérialisée à la date prévue du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-588;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans les circonstances, d'abroger la résolution 20-03-231;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 20-03-231.

« ADOPTÉE »

20-08-590 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Contrôleuse de projets – PCO

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 27 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Joanie Lavigne au poste régulier de contrôleuse de projets – PCO au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 31 août 2020, au salaire prévu à l'annexe B (classe 12, échelon 1), de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Lavigne aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lavigne.

« ADOPTÉE »

20-08-591 Service du greffe et des affaires juridiques / Addenda / Contrat individuel de travail / Greffière adjointe temporaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-561 autorisant un contrat individuel de travail avec Me Marie-Hélène Rivest, notaire, pour un remplacement au poste de greffier adjoint;

CONSIDÉRANT la conclusion de ce contrat le 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la date d'entrée en poste de Me Rivest doit être devancée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire suppléant, le directeur général adjoint et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda au contrat du 31 juillet 2020 en vue de devancer au 10 août 2020 l'entrée en poste de M^e Rivest.

« ADOPTÉE »

20-08-592 Octroi de contrat / Équipements et logiciels / Serveurs informatiques / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le niveau de performance des serveurs informatiques n'est plus suffisant pour satisfaire les besoins croissants de l'organisation municipale et qu'il devient impératif de les remplacer dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la direction du Service de l'informatique et de la géomatique afin d'obtenir, aux meilleurs prix, les équipements et logiciels nécessaires à cette fin;

CONSIDÉRANT que les prix obtenus par l'entremise de l'organisme à but non lucratif Collecto résultent de processus d'appels d'offres tenus conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé, conformément à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, par l'entremise avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat avec la firme Softchoice LP, 1751 rue Richardson, bureau 3201, Montréal (Québec), H3K 1G6 pour la fourniture de :

- Exchange avec les licences individuelles (350);
- Windows Server Datacenter avec les licences individuelles (250);
- SQL server;

et ce, pour un montant de 59 423,34 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 13 juillet 2020;

QUE soit autorisé, conformément à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, par l'entremise avec le CSPQ, un contrat avec la firme CPU, 4803, rue Molson, Montréal (Québec), H1Y 0A2, pour la fourniture deux serveurs de marque HP d'un CPU, 16 cœurs, pour un montant de 17 825,88 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 21 juillet 2020;

QUE soit autorisé un contrat de gré à gré avec la firme CDW Canada LLC, 1700-185 The West Mall, Etobicoke (Ontario), M9C 5L5, pour l'acquisition de deux commutateurs pour un montant de 6 308,48 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 14 juillet 2020;

QUE soit autorisé, conformément à l'article 11.1 du Règlement 1764 sur la gestion contractuelle, par l'entremise de l'organisme Collecto, un contrat de gré à gré pour la fourniture d'une unité de stockage IBM SAN 50 TB SAS, incluant le soutien technique, avec la firme DL, 50, rue Sicard, suite 103, Sainte-Thérèse (Québec), J7E 5R1, pour un montant de 33 350,21 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 17 juin 2020;

QUE soit autorisé, par l'entremise de l'organisme Collecto, un contrat de gré à gré pour la fourniture de cabinets et de deux unités d'alimentation continue (UPS), avec la firme Micro Logic Québec, 2786, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1V 1V8, pour un montant de 5 850,64 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tout document ou contrat requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE toutes les dépenses autorisées par la présente résolution soient financées à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

« ADOPTÉE »

20-08-593 Octroi de contrat / Services Internet et téléphonie / Caserne Séguin / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'abonnement actuel au service Internet et téléphonique de Bell Canada pour la Caserne Séguin située au 4401, rue Séguin;

CONSIDÉRANT l'instabilité du service Internet causant des coupures fréquentes;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès de Bell Canada, aucune option ou amélioration n'est disponible afin de corriger le problème;

CONSIDÉRANT que Vidéotron peut offrir un forfait Internet et téléphonique plus performant et moins dispendieux à cet endroit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'abonnement de 36 mois pour un accès internet Fibre Hybride 200/50 avec une adresse IP Statique ainsi qu'une ligne téléphonique (offre DUO) auprès de Vidéotron, et ce, au montant mensuel de 138,41\$, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

20-08-594 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île une somme de 1 423,50 \$ pour les frais d'inscription de 52 athlètes à la saison 2019, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-08-595 Club de tennis Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de tennis Vaudreuil-Dorion une somme de 555,00 \$ pour les frais d'inscription de 45 familles à la saison 2019, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-08-596 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être présentée au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'achat de documents dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT la désignation d'un signataire et d'un mandataire nécessaires aux fins de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR dm

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque, soit autorisée à compléter, à signer et à acheminer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MCC dans le cadre dudit programme pour l'année 2020-2021 et qu'elle soit désignée mandataire aux fins de ce projet.

« ADOPTÉE »

**20-08-597 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ /
Fourniture de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) /
Saison 2020-2021**

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-270, adoptée le 6 avril 2020, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Sel Warwick le contrat pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour le territoire G;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié l'adjudication du contrat à Sel Warwick, 807, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville (Québec), G6T 1T7, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2020-2021, et ce, pour un prix unitaire, excluant les taxes applicables, de :

- 73,69 \$ par tonne métrique, avec transport;
- 78 \$ par tonne métrique (dépôt de Bécancour), sans transport.

« ADOPTÉE »

**20-08-598 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-45 / Construction de
bordures de béton au périmètre des aires de jeux dans certains parcs**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction de bordures de béton au périmètre des aires de jeux dans certains parcs, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 31 juillet 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-45;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), 32, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec), J6J 4Z2, pour la construction de bordures de béton au périmètre des aires de jeux dans certains parcs, au montant de 239 671,14 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-45;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le coût de ces travaux soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

20-08-599 Adoption / Politique sur les mesures de modération de la circulation

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville d'assurer une gestion efficace de la circulation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'encourager la collaboration des citoyens et des services municipaux dans la réalisation de ces objectifs;

CONSIDÉRANT qu'un document prévoyant des critères minimaux et des règles à respecter avant de mettre en place une mesure de modération de la circulation était appliqué par le Comité de circulation depuis 2010;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser et d'adopter ce document par résolution de Conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors de sa réunion tenue le 4 décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Politique sur les mesures de modération de la circulation telle que présentée par le Service des travaux publics;

QUE le Service des travaux publics soit responsable de sa mise en œuvre et de l'accompagnement des différents services de la Ville dans l'atteinte des objectifs qui y sont fixés.

« ADOPTÉE »

20-08-600 Circulation / Interdiction de virage à gauche / Route Harwood

CONSIDÉRANT la demande d'interdire le virage à gauche des véhicules routiers pour accéder au stationnement situé sur le lot 6 222 969, et ce, en provenance de la route Harwood en direction sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrétée l'interdiction de virage à gauche des véhicules routiers pour accéder au stationnement situé sur le lot 6 222 969, et ce, en provenance de la route Harwood en direction sud;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-601 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Narcisses

CONSIDÉRANT la demande d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue des Narcisses en direction sud-ouest à l'intersection de la rue des Pivoines;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Narcisses en direction sud-ouest à l'intersection de la rue des Pivoines;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-602 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-46 / Déneigement et entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Casernes Forbes)

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes) adjudgé par la résolution 19-09-833 est d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolongation de quatre saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation du contrat n° 401-110-19-46 pour le déneigement et l'entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes) à l'entreprise Société d'Entretien Général L.A.F. inc., 466, rue Brunet, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Z8, pour une saison additionnelle, soit la saison 2020-2021;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis.

« ADOPTÉE »

20-08-603 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-20-44 / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Services professionnels pour l'élaboration d'un plan de maintien des actifs immobiliers (PDMA) de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 22 juillet 2020 par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-20-44 concernant les services professionnels pour l'élaboration d'un plan de maintien des actifs immobiliers (PDMA) de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

20-08-604 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste / Règlement n° 1783

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels pour la préparation des plans et devis relié au projet « Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste - appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 » totalisant un montant de 9 850 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-08-605 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-46 / Validation de la surface de roulement de la rue Sainte-Madeleine en 3D

CONSIDÉRANT les travaux de réhabilitation de l'aqueduc de l'égout sanitaire, de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine actuellement en cours;

CONSIDÉRANT le projet pilote associé aux travaux précités à travers lequel une comparaison de la durabilité entre une structure de chaussée composée de matériaux neufs et une structure de chaussée composée de matériaux recyclés est effectuée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi et une analyse afin de comparer adéquatement la durabilité des deux types de structures;

CONSIDÉRANT que si les tests concluent à une durabilité similaire, des économies seraient envisageables pour les futurs projets, l'impact environnemental serait réduit par la réutilisation de matériel existant et l'approvisionnement par des fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la validation de la surface de roulement de la rue Sainte-Madeleine en 3D, deux offres de services ont été reçues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Groupe Civitas inc., 398 rue Principale, local 5, Granby (Québec), J2G 2W6, pour la validation de la surface de roulement de la rue Sainte-Madeleine en 3D, et ce, pour un montant de 28 410,32 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

20-08-606 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 22 738,72 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-08-607 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n° 1770

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine - appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.09 » totalisant un montant de 22 889,67 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-08-608 Circulation / Ajout et retrait / Arrêts obligatoires / Rue Jeannotte

CONSIDÉRANT la résolution 85-12-849 décrétant l'arrêt obligatoire des véhicules à la hauteur du passage piétonnier sur la rue Jeannotte – en face de l'aréna municipal et de l'école Saint-Michel

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement d'une voie cyclable et de construction d'un trottoir sur la rue Jeannotte;

CONSIDÉRANT que le passage piétonnier a été déplacé lors de ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déplacer l'arrêt obligatoire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Jeannotte en face de l'entrée centrale de l'aréna municipal et de l'école Saint-Michel;

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routier sur la rue Jeannotte, dans les deux directions, à son intersection avec le chemin d'accès entre la rue Jeannotte et la rue Sainte-Madeleine et l'entrée ouest du stationnement de l'aréna municipal;

QUE soit mandaté le Service du génie et de l'environnement d'en informer la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-609 Ordre de changement n^o 1 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n^o 1780

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n^o 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 - appel d'offres n^o 401-110-20-R1780.03 » totalisant un montant de 95 000 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-08-610 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 juillet 2020

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2020.

« ADOPTÉE »

20-08-611 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 juillet 2020

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 8 juillet 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 20-07-79	3212, route Harwood / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 5 306 034 / Zone C3-815
CCU n° 20-07-80	Rue Chicoine / Construction commerciale et industrielle / Lots 3 666 604 et 3 666 605 / Zone I2-752
CCU n° 20-07-82	354, route De Lotbinière / Construction d'un garage détaché et modification du revêtement extérieur et remplacement de la toiture de la résidence / Lots 1 545 456 et 1 547 142 / Zone A-836
CCU n° 20-07-83	401, rue Marie-Curie / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 3 353 798 / Zone I2-128
CCU n° 20-07-84	2361, rang Saint-Antoine / Aménagement d'un columbarium / Lot 3 369 398 / Zone H1-751
CCU n° 20-07-85	91 à 93, avenue Saint-Jean-Baptiste / Remplacement du revêtement extérieur, des fenêtres et de la porte / Lot 1 545 962 / Zone H1-713
CCU n° 20-07-86	3190, route Harwood / Agrandissement arrière du bâtiment sur deux étages / Lot 1 834 009 / Zone C3-815
CCU n° 20-07-89	200, boulevard Harwood / Deux enseignes aux murs et plexiglas dans les boîtiers sur le poteau / Lot 4 854 098 / Zone C2-711
CCU n° 20-07-90	330, boulevard Harwood / Deux enseignes aux murs, une enseigne sur pylône et trois enseignes pour le lave-auto / Lot 1 545 619 / Zone C2-716
CCU n° 20-07-91	524, avenue Saint-Charles / Deux enseignes aux murs, une enseigne sur pylône et deux enseignes directionnelles / Lot 1 675 562 / Zone C2-306 / CCU n° 20-07-91
CCU n° 20-07-92	1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Une enseigne au mur et une enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 674 016 / Zone H5-420

« ADOPTÉE »

20-08-612 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 2400, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un centre culturel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-07-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'afin d'encadrer toutes demandes éventuelles de modification à l'architecture du bâtiment principal ou au site, le Conseil adoptera rapidement un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicable au site, contenant des objectifs et critères assurant une qualité et une intégration architecturale harmonieuse dans l'unité de voisinage;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'exploitation d'un usage organisations religieuses de type centre culturel et lieu de culte, de même que les usages accessoires et complémentaires à ce dernier, sur la propriété située au 2400, rang Saint-Antoine, sise sur le lot 1 543 632 dans la zone C3-748, et ce, aux conditions suivantes :

- ajout de plantations et d'aménagements paysagers sur le site, et ce, principalement à l'intérieur des aires de stationnement;
- ajout d'un emplacement pour des conteneurs semi-enfouis;
- autorisation, s'il y a lieu, de l'agrandissement du bâtiment principal uniquement si la superficie de plancher totale dudit agrandissement n'excède pas 265 mètres carrés et qu'il n'excède pas l'empreinte au sol du bâtiment principal, incluant la terrasse du rez-de-chaussée et du 2^e étage;
- autorisation, s'il y a lieu, du rehaussement de la hauteur du bâtiment principal, uniquement si la hauteur hors-tout n'excède pas 8,5 mètres évaluée par rapport au niveau du sol fini;
- absence de drapeaux ou emblèmes religieuses à l'extérieur du site;
- retrait du conteneur à marchandise et de l'abri pour fumeurs existants situés dans la cour avant adjacente au rang Saint-Antoine;
- conclusion d'une entente visant l'extinction de la servitude de stationnement publiée au registre foncier sous le numéro 339306.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que la tenue d'un registre et du processus d'approbation référendaire et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-613 Dérogation mineure / Rue Chicoine / Hauteur du bâtiment / Lots 3 666 604 et 3 666 605 / Zone I2-752 / CCU n° 20-07-81

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard du bâtiment principal projeté de deux étages sur les lots 3 666 604 et 3 666 605 ayant front sur la rue Chicoine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-07-81 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 28 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, en présence ou par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard du bâtiment principal projeté de deux étages sur les lots 3 666 604 et 3 666 605 ayant front sur la rue Chicoine, afin d'autoriser une hauteur de 10,85 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-752 qui permet une hauteur maximale de 9 mètres.

« ADOPTÉE »

20-08-614 Dérogation mineure / 594, rue Crevier / Superficie de deux lots résultant d'une subdivision / Lot 1 830 604 / Zone H1-809 / CCU n° 20-07-87

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 594, rue Crevier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-07-87 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 28 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, en présence ou par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 594, rue Crevier, afin d'autoriser la subdivision d'un lot dont la partie A aurait une superficie de 2 013,6 mètres carrés et dont la partie B aurait une superficie de 1 679,3 mètres carrés en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-809 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 2 130 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

20-08-615 Dérogation mineure / 9, rue Prévost / Marge de recul / Lot 1 831 300 / Zone H1-108 / CCU n° 20-07-88

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, rue Prévost;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-07-88 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 28 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, en présence ou par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, rue Prévost, afin d'autoriser une marge de recul avant de 6,76 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-108 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge de recul minimale de 7 mètres.

« ADOPTÉE »

20-08-616 Désignation et consentement à la délégation des pouvoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et adjoint / Inspecteurs métropolitains locaux / Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire n° 2019-78 (RCI) concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 20 juin 2019 et le Règlement n° 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du RCI n° 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du RCI, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la CMM pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du RCI;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du 2^e alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 4.2 du RCI, par lequel le Conseil de la CMM peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoints prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville consente à ce que la personne occupant le poste de directeur, le personnel cadre et les inspecteurs municipaux du Service de l'aménagement du territoire agissent à titre d'inspecteur métropolitain local comme prévu par l'article 4.3 du RCI de la CMM et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement;

QUE la Ville consente à ce que la personne occupant le poste de directeur, le personnel cadre et les inspecteurs municipaux du Service de l'aménagement du territoire se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint comme prévu aux articles 4.4 et 4.5 du RCI de la CMM.

« ADOPTÉE »

20-08-617 Adoption / Règlement n° 1275-283 / Zonage / Omnibus

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 le premier projet de règlement n° 1275-283 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juillet 2020 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-283 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- prohiber, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, l'extension des usages dérogatoires suivants: les établissements de production animale et tout bâtiment agricole, les sablières, les gravières et les carrières, les usines de fabrication d'asphalte et de ciment (35, 352, 3591), les usines de fabrication, y compris les entrepôts, d'explosifs et de matières dangereuses pour la santé et la sécurité publique, les centres de transfert de résidus dangereux, les dépôts de liquides inflammables, les distilleries, les silos et élévateurs à grain (471), les entrepôts de matières dangereuses, les meuneries, minoteries et usines d'aliments pour le bétail, les usines de produits chimiques, à l'exception des produits pharmaceutiques et des médicaments (374), de peinture et vernis (375), de savons et de composés pour le nettoyage (376), de produits de toilette (377), les usines de recyclage de papier, les usines de transformation de caoutchouc (15), toutes autres activités industrielles comportant des risques élevés de sinistres ou de contamination de l'environnement, les terrains de camping et parcs à roulotte (913) et les commerces de gros de rebuts et matériaux de récupération (591);
- insérer des dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments;
- modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains à l'intérieur des zones I3-831, I3-832, C4-833, C4-834 et C3-1018;
- prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- permettre les terrasses extérieures et les normes applicables à ces dernières dans la zone I1-131;
- permettre dans la zone C2-306 la classe d'usages Communautaire – Institutionnelle et administrative (P2) à l'intérieur d'un bâtiment principal de structure isolée;
- permettre dans la zone P1-421 les usages communautaires suivants : parcs de détente, de conservation, d'interprétation, sentier de randonnée, jardins communautaires et les espaces qui doivent rester libres compte tenu soit de la topographie du terrain, de la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac, des dangers d'inondation, d'éboulis, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes;
- créer la zone P1-687 à même les zones H1-683 et H1-685 et la grille des usages et normes applicables;
- éliminer la largeur maximale applicable au bâtiment principal dans la zone H1-801;
- remplacer la référence aux rues André-Chartrand ou Elmer-Lach par la référence à la rue Émile-Bouchard à la grille des usages et normes de la zone H5-1007;
- permettre dans la zone P2-1009 les usages suivants : enseignement au niveau de la maternelle, de l'élémentaire (8511) et de l'enseignement postsecondaire non-universitaire (8521) ».

« ADOPTÉE »

20-08-618 Adoption / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 juin 2020 le premier projet de règlement n° 1275-287 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juillet 2020 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-287 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer l'article 3.1.27 de façon à réduire la distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible et de permettre l'usage P3 dans la zone I2-745 afin de régulariser la présence du site de dépôt de neige usée ».

« ADOPTÉE »

20-08-619 Adoption / Règlement n° 1711-02 / Somme exigible / Demande de révision / Mise à jour des différents tarifs

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1711-02 a été déposé à une séance tenue le 6 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1711-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs ».

« ADOPTÉE »

20-08-620 Adoption / Règlement n° 1796 / Vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1796 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1796 intitulé :

« Règlement sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec ».

« ADOPTÉE »

20-08-621 Adoption / Règlement n° 1759-01 / Sécurité, paix et ordre (RMH 460) / Parcs et espaces verts / Utilisation et stationnement

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1759-01 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1759-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1759 (RMH 460) concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin d'ajouter, à l'égard des parcs et espaces verts, des dispositions relatives à leur utilisation et à leur stationnement ».

« ADOPTÉE »

20-08-622 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-35 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Valois

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1694-35 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Valois et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-08-623 Adoption de projet / Règlement n° 1270-65 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise en étages / Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-65 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-624 Avis de motion / Règlement n° 1270-65 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise en étages / Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine

La conseillère M^{me} Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine.

20-08-625 Adoption de projet / Règlement n° 1270-66 / Urbanisme / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-66 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 relatif au Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019) »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-626 Avis de motion / Règlement n° 1270-66 / Urbanisme / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 relatif au Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019).

20-08-627 Adoption de projet / Règlement n° 1275-288 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-66 / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-288 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relatif au Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019) »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-08-628 Avis de motion / Règlement n° 1275-288 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-66 / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relatif au Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019).

20-08-629 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 21 juillet 2020.

« ADOPTÉE »

20-08-630 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-08-631 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil et les citoyens qui n'ont pu assister à la séance sont encouragés à poser leur question par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-08-632 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Gabriel Parent, maire suppléant

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe